

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté du 15 juin 2026 modifiant l'arrêté du 24 septembre 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de Corse**

NOR : SFHZ2630242A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17,

Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de Corse,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de Corse :

a. Au titre du I.-1° de l'article D.1432-15, représentant de l'Etat :

- Véronique DEPRESZ-BOUDIER, nommée préfète de Haute-Corse à compter du 15 juin 2026.

b. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Jean-Marc LUCIANI, titulaire et Béatrice PRONESTI, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

- Fabrice GIORDANI, titulaire et Corinne LUJAN-TADDEI, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

c. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Jean-François BIANCHI, titulaire et Priscillia PIETROTTI, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

Article 2

Ne sont plus membres du conseil d'administration de l'Agence régionale de Corse :

- Laurent PAPAZIAN, au titre I.-5° de l'article D. 1432-15 ;

- Iman MECHAALIA, représentante du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence et des conditions de travail prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique.

Article 3

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 15 juin 2026.

Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de service du Pôle Santé-ARS,  
Yann DEBOS